



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

**Étaient présents :** Daniel GUIBAL, Anne SENESI, Patrick HUGOUNENQ, Sonia ROMERO, Jérôme VALAT, Véronique VANEL, Jean-Michel BRAL, Georgette APOLIS, Stéphane VIALETES, Marie-Laure BOUTTES, Claude CREISSEL, Danièle JOSEPH, Luc ALCOVERÉ, Jackie POUJOL, Nadine BACZYK.

**Absent :** Néant

**Pouvoir :** Néant

Monsieur le Maire prend la parole et informe que cette réunion concerne essentiellement le vote des délégués en vue de l'élection des sénateurs.

Il propose que le vote des Budgets et des taux soit repoussé au Mardi 21 Juillet 2020 à 18h compte tenu que la Commission des Finances doit se réunir le 15 Juillet. A l'unanimité le Conseil accepte.

### **1°) Élection des Sénateurs – Désignation des délégués du Conseil Municipal :**

Vu l'arrêté n°2020-I-794 du 1er Juillet 2020 indiquant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 Septembre 2020 .

Vu le décret n°2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 Septembre 2020 et qu'il y a lieu de délibérer conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin Monsieur le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée pour les élections sénatoriales :

**Titre de la liste : Un Avenir Partagé**

#### **Les Délégués :**

- Jérôme VALAT Adjoint au Maire
- Anne SENESI Adjointe au Maire
- Jean Michel BRAL Conseiller Municipal

#### **Les suppléants :**

- Luc ALCOVERÉ Conseiller Municipal
- Danièle JOSEPH Conseillère Municipale
- Stéphane VIALETES Conseiller Municipal

Monsieur le Maire met en place le bureau électoral, rappelle le mode de scrutin et le déroulement puis invite les élus à procéder au vote.

### **Résultat de l'élection des délégués et suppléants :**

Nombre de votant : 15  
Nombre de bulletins nuls : 1  
Nombre de bulletins blancs : 2  
Suffrages exprimés : 12

### **2°) Compte rendu Conseil d'École :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sonia ROMERO déléguée aux écoles qui fait un résumé de la réunion du 19 Juin 2020. Elle informe que les enseignantes remercient pour la réactivité de la Mairie pendant et après la crise du COVID. Mme ROMERO présente les demandes de la Directrice à savoir : téléphone portable, Internet, sorties, atsem, avs. Le budget alloué par enfant reste inchangé soit 45€.

### **3°) Restauration église de Loiras :**

Monsieur le Maire fait l'historique concernant le dossier de restauration des églises de la Commune (Loiras-Salelles-Le Bosc). Il y a plusieurs années la CCLL avait fait faire une étude par un Cabinet d'architectes mais le temps passant les subvention se sont amenuisées. N'ayant pas de lecture financière

sur les subventions et l'utilisation des fonds publics suite à la crise COVID. Le Maire demande au conseil leur avis pour ajourner le projet de restauration de l'Église de Loiras.

L'église de Salelles à une urgence car le toit est en mauvais état (trou) et le prix de ces réparations est très inférieur à celui de Loiras. Mr BRAL Jean Michel insiste sur la nécessité de faire ces réparations.

Le conseil à l'unanimité vote pour l'abandon du projet de restauration de l'église de Loiras tels qu'il a été prévu. Un courrier sera adressé à toutes les entreprises ayant soumissionné à ce projet.

#### **4°) Convention ENEDIS :**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil des deux conventions liant la Commune avec ENEDIS concernant la pose de poste de transformation sur des terrains communaux. A savoir au village du Bosc sur la parcelle H 668 et à Saint Julien sur la parcelle AE 86. Il invite le Conseil à se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**DÉCIDE** d'approuver les conventions liant la commune à ENEDIS,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

#### **5°) Convention CDG Médecine Préventive :**

Monsieur le Maire explique que les collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine préventive pour les agents. Il donne lecture au Conseil de la convention liant la Commune au Centre de gestion 34. Le Conseil, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**DÉCIDE** d'approuver la convention liant la commune au CDG34,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires, en particulier la signature de cette convention.

#### **6°) Questions diverses :**

- Terrain VAILLÉ Marc : Permis de construire n°3403620C0006 de deux logements accepté par la DDTM. Un recours a été déposé par le voisinage contre la Mairie (problème d'écoulement d'eau en période de pluie). La commune a saisi le sous-préfet qui a proposé de se déplacer pour constater. La demande de se positionner sur le permis de construire est faite au conseil municipal. La parole est donnée aux protagonistes. La position du conseil est défavorable à l'implantation de cette construction et confirme la position déjà actée précédemment. La décision finale sera du ressort du sous-préfet et de la DDTM.
- Organisation d'une manifestation pour mettre en avant les viticulteurs (9). Soirée le 25 Juillet au Mas Lavayre de 19h à 1h.
- Ouverture des commissions à la population dans le courant du mois d'Août.
- Stationnement à voir à Salelles. Grosse réflexion à avoir sur ce problème. Arbre (platane), régler le problème de la racine qui endommage le mur.
- Remplacement Bernard VIALETTES en accident de travail
- Toiture à st Martin accrochée voir le propriétaire du Figuier
- Permis de construire Mas Lavayre : Aligement nécessaire pour mesurer les 6mètres (route départementale). Difficulté pour manœuvrer.
- Les Représentants au syndicat Centre Hérault sont Mme Danièle JOSEPH et Mr Stéphane VIALETTES.

Fait à Le Bosc,  
Le 16 Juillet 2020

Le Maire  
Daniel GUIBAL

